

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX.

Date de convocation : 03/03/2026

Membres en exercice : 19      Présents : 18      Votants : 18      Quorum : 10

**PRESENTS** : ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, DUPERRIN Marc, Pierre MAGNOL, Mme TRILLES Carine, DOUCET Corine, HERR Séverine, Mme ROUSSEAU Michèle, COVIAUX Christian, DUCOURNAU Nadine, Mme MOREAU Nathalie, COUPAUD Catherine, VERSAUD Patrick, GARDERON Nahid

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Mme MARTIN Claude

**SECRETARE** : Jean-Louis LANNES

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, et demande si le conseil adopte le compte rendu du 02/02/2026 et le 09/02/2026. Adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR** :

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales - DIA

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2. APPROBATION DU CFU
3. AFFECTATION DES RESULTATS
4. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS
5. VOTE DU BUDGET 2026
6. REMPLACEMENT DE Mme SAURA Sandrine
7. DEMANDE RÉSILIATION UTILISATION DOMAINE PUBLIC
8. DEMANDE DE SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
9. LA PAROLE AUX COMMISSIONS
10. LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
11. DIVERS

### **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020/40-1 du 23/05/2020, complétée par délibération n° 2025/97 du 06/10/2025.

- *Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :*
  - o 05/02/2026 PAUVIF Laurent La Grosse Pierre – ZE 226-228 – 1335 m<sup>2</sup>
  - o 23/02/2026 Mme THEREAU M-Jeanne 68 Impasse de Viaud – ZO 203-206 – 470 m<sup>2</sup>

## 2026/14 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations ci-dessous :

<b>AEROCLUB MARCILLAC</b>	<b>225.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>ANIMA PUGNAC</b>	<b>7 500.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>ASSO JSP HAUTE GIRONDE</b>	<b>200.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>A L'ASSAUT</b>	<b>500.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>A L'ASSAUT CLAS 2026</b>	<b>1 000.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>ASSO LES PTITS PUGNACAIS</b>	<b>250.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>ASSO SPORT PUGNAC FOOTBALL</b>	<b>15 000.00 €</b>
M. MAGNOL Pierre ne prend pas part au débat et au vote	
POUR : 17 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>PREFACE – LIVRES EN CITADELLE</b>	<b>300.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE GIRONDE</b>	<b>200.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>COMITE JUMELAGE ST MAMET</b>	<b>2 000.00 €</b>
Messieurs ROUX, DUMONT, LANNES, DUPERRIN Mesdames DUPIELLET et DUCOURNAU ne prennent pas part au débat et au vote	
M. VERSAUD doyen d'âge fait voter	
POUR : 12 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>COMITE SAUVEGARDE CHAPELLE ST URBAIN</b>	<b>200.00 €</b>
M. DUPERRIN ne prend pas part au débat et au vote.	
POUR : 17 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>COMPAGNIE du BRIGADIER</b>	<b>500.00 €</b>
M. DUPERRIN ne prend pas part au débat et au vote	
POUR : 17 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>Les RAYONS d'OR</b>	<b>500.00 €</b>
M. DUPERRIN ne prend pas part au débat et au vote	
POUR : 17 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>EGLISE ST SULPICE de LAFOSSE</b>	<b>200.00 €</b>
Mme DUCOURNAU ne prend pas part au débat et au vote	
POUR : 17 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>GYMYJAZZ</b>	<b>200.00 €</b>
M. MAGNOL Pierre ne prend pas part au débat et au vote	
POUR : 17 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>HARMONIE des HAUTS de GIRONDE</b>	<b>750.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>LES VOLETS ROUGES</b>	<b>500.00 €</b>
POUR : 18 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	<b>200.00 €</b>

POUR :	18	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
<b>SECOURS POPULAIRE</b>					
POUR :	18	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
<b>LES RESTOS DU COEUR</b>					
POUR :		CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
<b>TENNIS PUGNAC SPORT</b>					
Mme HERR, M. MAGNOL et M. FUSEAU ne prennent pas part au débat et au vote					
POUR :	15	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
<b>PUGNACTE II</b>					
POUR :	18	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
<b>VTT EVASION POURPRE</b>					
Mme TRILLES ne prend pas part au débat et au vote					
POUR :	17	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
<b>JUDO CLUB</b>					
POUR :	17	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-avant présentées pour un montant de 38525 €

#### **2026/15 – APPROBATION DU CFU**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de PUGNAC ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de PUGNAC

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR :	17	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

#### **2026/16 - AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean ROUX, après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025 décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Dépenses		1 743 303.66
Recettes		2 100 438.59
Résultat de l'exercice :	excédent	357 134.93
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du CA)	excédent	2 567 805.87
	déficit	
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent	<b>2 924 940.80</b>
(A2)	déficit	

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Dépenses		2 408 764.60
Recettes		1 470 426.04
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	
	déficit	- 938 338.56
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	excédent	
	déficit	-477 242.66
Résultat comptable cumulé : (A2) en R001	excédent	
(A1) en D001	déficit	- 1 415 581.22

<b>R</b>	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	-
<b>A</b>	Recettes d'investissement restant à réaliser :	-
<b>R</b>	Solde des restes à réaliser :	-
	Besoin réel en financement	-1 415 581.22

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A 1)**

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	-	1 415 581.22
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
(recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		<b>1 509 359.58</b>
TOTAL (A 1)		

**Résultat déficitaire (A 2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
	<b>1 509 359.58</b>	<b>1 415 581.22</b>	-
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			<b>1 415 581.22</b>

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**2026/17 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire propose de voter les taux des Impôts Directs Locaux.

Il propose de maintenir les taux votés en 2025.

Le Conseil Municipal, Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.46 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.56 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **2026/18 - VOTE DU BUDGET 2026**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29/01/2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 550 000 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 048 490 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 550 000 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 048 490 €

- AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **2026/19 - REMPLACEMENT de Mme SAURA Sandrine**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme SAURA Sandrine, Adjoint Technique Territorial au service de restauration scolaire, sera absente pour plusieurs semaines.

Afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service du restaurant scolaire, il est nécessaire de prévoir le remplacement de Mme SAURA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à pourvoir au recrutement
- à signer le contrat correspondant
- à prévoir les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget.

POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **2026/20 - DEMANDE RÉSILIATION UTILISATION DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part de M. BALDUCCI qui souhaite résilier son emplacement le lundi soir pour son food truck suite à son départ du Département.

Après délibération le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette résiliation à compter du 01/03/2026.

POUR : 18                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **2026/21 - DEMANDE DE SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

Monsieur FUSEAU rappelle le projet de création d'un terrain de Foot 5 au Stade.

Il explique que la Fédération Française de Football peut accorder une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Cette aide forfaitaire est de 50 000 € (dans la limite de 50 % du montant HT des travaux)

Après un large débat le Conseil Municipal charge le Maire de présenter une demande de subvention au titre du FAFA.

TRAVAUX HT : 139 563 €

SUBVENTION : 50 000 €

AUTOFINANCEMENT : 89 563 €

M. MAGNOL ne prend pas part au débat et au vote.

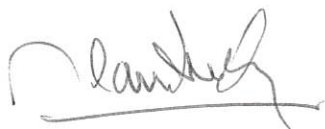
POUR : 17                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### DIVERS

- Mme HERR : il y a peu de visibilité en bas du Chemin de Chambert à cause de la végétation
- Mme ROUSSEAU : le 27/02 a eu lieu le spectacle de la Compagnie Imagine. Le Maire trouve que la culture décline depuis quelques années. Mme HERR n'est pas d'accord et trouve au contraire que les dernières programmations ont amené du monde.
- Mme DUPIELLET : le dernier bulletin municipal est en préparation. Elle souhaite bonne chance et bon courage à la nouvelle équipe et elle reste disponible pour des renseignements sur son travail.
- Le Maire : le 25/04 à 15h à la salle des fêtes conférence de M. COQUILLAS sur l'histoire de Pugnac
- M. COVIAUX : il faut penser à la Fontaine de Lartigue
- M. MAGNOL remercie le Maire pour sa confiance
- Mme TRILLES remercie le Maire. Elle a fêté deux décennies avec le Conseil municipal et reste nostalgique.
- Mme GARDERON remercie le Maire, M. FUSEAU et Mme COUPAUD
- Mme COUPAUD a été ravie de rencontrer le Conseiller de ce mandat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Secrétaire,  
Jean-Louis LANNES



Le Maire,  
Jean ROUX

